

**Comité de pilotage Natura 2000 du site  
De la Basse Vallée du Célé**

**31 mai 2016 - 14h – Sauliac-sur-Célé**

---

Le comité de pilotage du site Natura 2000 de la Basse vallée du Célé s'est réuni le 31 mai 2016, à 14h, sous la présidence de Jacques BORZO, Vice-Président en charge de l'environnement au Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Participants :

- Jacques BORZO, Vice-Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy en charge de l'environnement
- Agathe KUHNEL, Chef du Service Environnement, Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Jean-Bernard LOMPECH, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot
- André DELPECH, éleveur de Cabrerets
- Jean-Jaques RAFFY, Conseil Départemental du lot
- Marie DUMARTIN, Maire de Marcihac sur Célé
- Françoise LAPERGUE, Vice-Présidente de la Communauté de communes de Labastide-Murat, Conseillère Départementale
- Peter PAULIN, 1<sup>er</sup> adjoint de Cabrerets
- Jacques AUDOIN, élu de Sénailac-Lauzes
- Ludovic DA SILVA, service civique au SMBRC
- Joël TREMOULET, Directeur du SMBRC
- Michel MARCHAL, membre de la LPO Lot et du GADEL
- David BARTHES, DDT du Lot
- Corine JACOLY, DDT du Lot
- Solène SOULAS, Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Laetitia GIVERNAUD, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Excusés :

- Daniel BANCEL, Maire de Sauliac-sur-Célé, président du COPIL
- Catherine MARLAS, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Figeac
- Monsieur le Président de la Fédération de pêche du Lot
- ONF
- ONCFS du Lot

Ordre du jour :

- 1. Présentation par la structure animatrice du bilan de l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs**
- 2. Bilan d'activités 2015/2016**
- 3. Programme prévisionnel d'actions 2016/2017**
- 4. Points d'actualités par la DDT du Lot**

## 1. Bilan de l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs

*A quoi sert une évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ?*

Le Docob du site de la Basse vallée du Célé a été élaboré en 2007. Puis, une extension du site de 1 227 ha a été validée en 2012.

Après plus de 9 ans d'animation et une extension du site, réaliser un bilan des actions mises en œuvre au regard des actions inscrites au document et des objectifs fixés, permet d'apprécier si des ajustements sont nécessaires. Au final, l'objet est de faire évoluer le Docob si des modifications s'avèrent nécessaires, que ce soit dans les objectifs à atteindre ou dans les actions à mener (fiches-actions).

**Cette évaluation a été commandée par l'Etat, afin de répondre à ces questions :**

=> Les actions inscrites dans le Docob sont-elles pertinentes pour la préservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire ?

=> Les moyens affectés ont-ils été adaptés aux objectifs ?

=> Quelle appropriation du site par les usagers, habitants ?

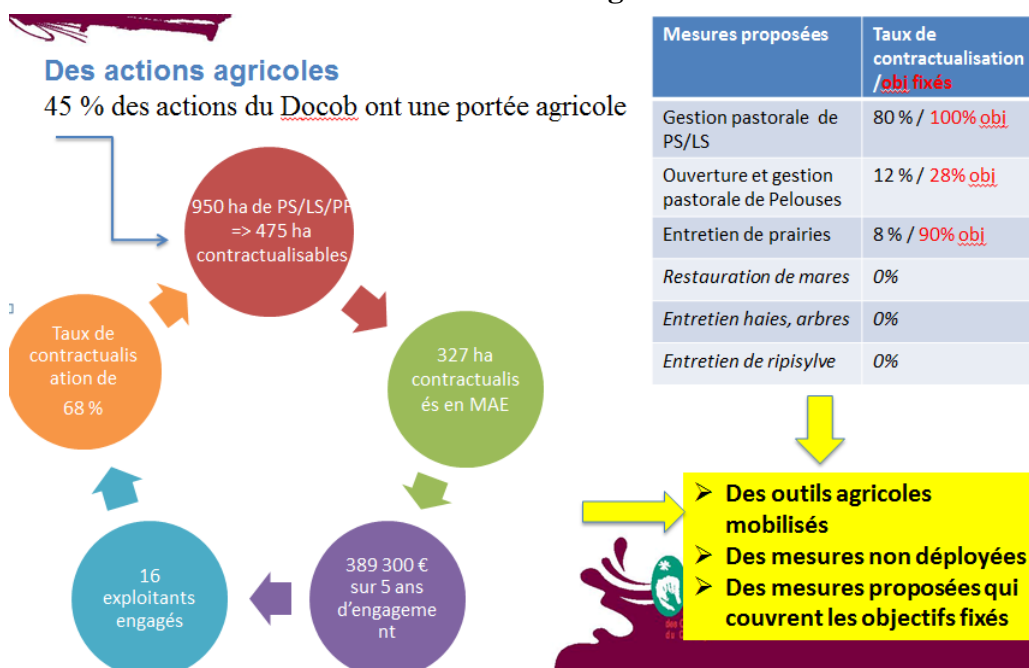
D. Barthès rappelle que réglementairement le Docob de chaque site Natura 2000 doit être évalué tous les trois ans. Faute de financements suffisants, ces évaluations sont réalisées au fur et à mesure dès qu'une enveloppe financière est disponible.

Dans le cas du Docob du site de la Basse vallée du Célé, les deux phases de l'évaluation ont été commandées à savoir : 1/ évaluation de la mise en œuvre des actions, 2/ actualisation du Docob.

**NB : Ce compte-rendu propose une synthèse des débats et échanges ayant eu lieu sur chaque point du bilan de l'évaluation présenté. La synthèse de l'évaluation est proposée dans un document annexe joint à ce compte-rendu.**

### Objectif 1 : Maintenir les habitats d'Intérêt Communautaire agropastoraux

→ Des actions menées sur les surfaces agricoles



- A. Delpech : le montant de 389 300 euros engagés sur 5 ans ne traduit pas l'ensemble de la contractualisation : le coût réel de cette mesure dans les causses est entre 500 et 800 euros/ha.

→Remarque de D. Barthès : dans le nombre de contractualisations des MAE, précisez si les renouvellements sont comptés.

- A. Delpech : Les 950 ha pourraient être contractualisables. L'objectif que l'on devrait se fixer est de pouvoir contractualiser les surfaces restantes, non déclarés à la PAC pour l'instant.

→L. Givernaud : en effet, les surfaces en habitats d'Intérêt Communautaire non déclarées à la PAC pourraient être revalorisées par le pastoralisme, soit par la création d'Association Foncière Pastorale, et/ou par la mise en place de contrats Natura 2000 non agricoles. Cependant, on ne pourra réinvestir toutes les surfaces abandonnées aujourd'hui, ne serait-ce que par le fait que le nombre d'exploitants ne le permet pas.

- A. Delpech : On pourrait aussi faire mieux que 16 exploitants engagés, pourquoi est-ce qu'il n'y en a pas plus ?

→A. Kühnel : tous les agriculteurs ont été informés de l'existence des MAE Natura 2000. Il s'avère que des exploitations peuvent avoir des surfaces restreintes dans le site et éligibles aux MAEC, ces exploitants-là ne préfèrent pas s'engager.

→A. Delpech poursuit : effectivement, je n'ai pas voulu engager certaines de mes parcelles dans les MAEC, car elles présentent une zone de buis très dense, très délicate à entretenir : le cahier des charges de la MAE prévoit l'utilisation d'un broyeur pour réouvrir les landes à buis, ce qui est coûteux.

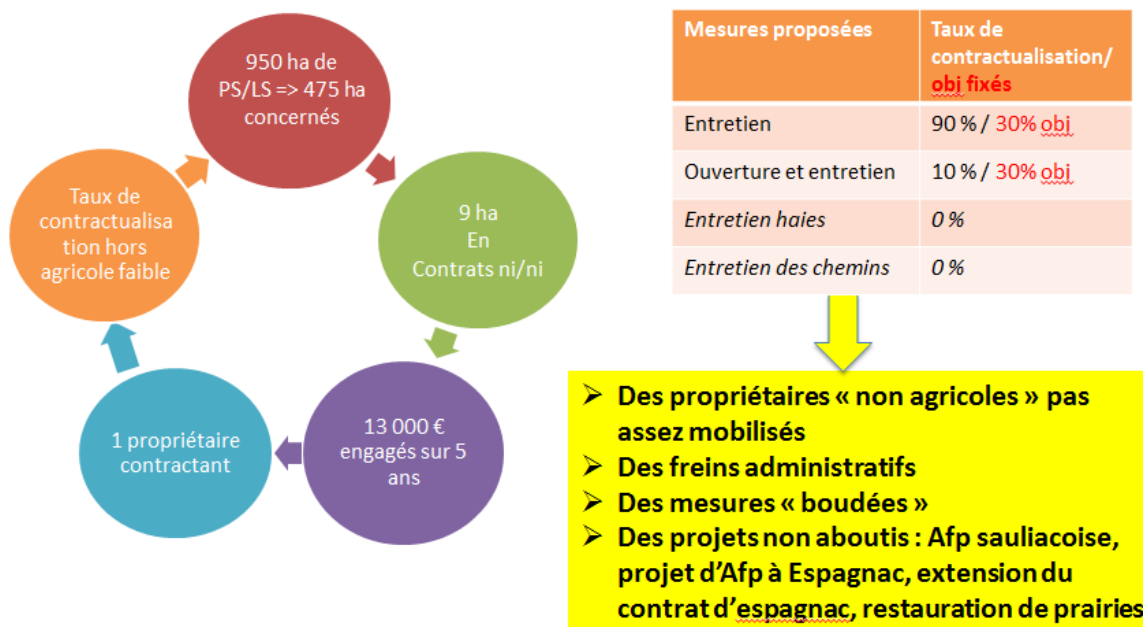
- J. Tremoulet : il convient de réfléchir à la pertinence des actions de restauration de mares et de ripisylves, qui ne semble pas avoir été un succès. Ces actions restent intéressantes, et pourraient être abordées dans les perspectives.

→L. Givernaud : ces actions n'ont en effet pas été mises en place au niveau du monde agricole. Elles ont pourtant été proposées à la contractualisation lors de la programmation 2007-2013 mais n'ont pas rencontré de succès sur le terrain. Ces actions peuvent toutefois être maintenues dans le Docob et mises en œuvre via d'autres programmes (Plan d'action territorial, Contrat restauration biodiversité, etc).

→ Des actions menées sur les surfaces non agricoles

**Des actions sur les parcelles « non agricoles »**

12 % des actions du docob ont une portée « non agricole »



- L. Givernaud : Peu d'actions « non agricoles » se sont concrétisées sur le site. De nombreux projets ont été portés et accompagnés localement et par le Parc, mais n'ont pas abouti. Les raisons sont différentes selon les cas. Parfois, il s'est agi d'oppositions locales fortes à un projet de réouverture de milieux à l'échelle de plusieurs parcelles et propriétés. C'est également lié, notamment pour le projet sur l'Association Foncière Pastorale sauliacoise, à une impossibilité de mettre en place un contrat Natura 2000 non agricole car le dispositif n'est plus opérationnel depuis le changement de programmation.

→D. Barthès : En effet, la mise en œuvre du projet de revalorisation par le pastoralisme de 60 ha d'anciens parcours sur l'AFP sauliacoise, via notamment un contrat Natura 2000 non agricole, est en attente. Depuis 2015, nous sommes dans la 2<sup>ème</sup> « année blanche » des financements des contrats Ni-Ni. L'autorité de gestion des fonds européens FEADER est dorénavant la région. Nous attendons qu'elle lance le prochain appel à projets qui réserve une enveloppe pour ce type de contrats. Les PDRR ont été validés et resteront efficaces sur le territoire des anciennes régions. Nous espérons que cela pourrait se débloquer à l'automne-hiver 2016.

→A. Kühnel : Pour information, le Parc et les Parcs de la Région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon ont cosigné un courrier à l'attention de la Présidente de Région pour alerter sur l'avenir de ce dispositif et sur son intérêt au sein des sites Natura 2000 de la Région.

## ***Objectif 2 : préserver les habitats d'intérêt communautaires ponctuels***

→Une nécessaire conciliation des usages, notamment avec les activités de loisirs de pleine nature :

### L'escalade

- M. Marchal : On pourrait envisager de déséquiper des voies, cela se fait dans d'autres départements.
  - J. Tremoulet : Est-ce que la **slack-line** pourrait perturber les milieux ?
- A. Kühnel : pour rappel, c'est une activité rattachée au CAF (Club Alpin Français), le comité départemental de la FFME (fédération française de la montagne et de l'escalade) ne reconnaît pas cette activité (pour des questions d'assurance).
- L. Givernaud : sur le site du Célé on observe peu de développement de cette activité, donc ce n'est pas une problématique pour l'instant.
- D. Barthès : il y a eu des tentatives. C'est lié au problème de préservation des habitats, mais aussi des rapaces rupestres. D'ailleurs il y a en cours un travail mené sur la révision des APPB de 1994 (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). Cette réflexion est menée en concertation avec les différents acteurs (comité départemental d'escalade, Parc, DDT, naturalistes, Conseil Départemental du Lot, etc).

### L'activité canoë

- J. Tremoulet : Activité très dépendante de la météo, mais forte dynamique observée. En général, les personnes ne font que passer et débarquent peu, ou du moins aux endroits prévus, donc pour l'instant pas de grosses perturbations enregistrées.

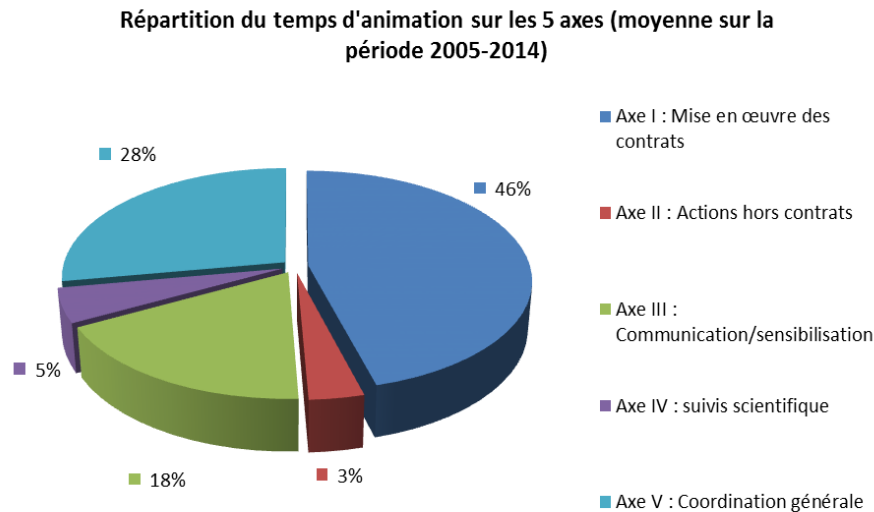
Par contre, on observe maintenant des personnes extérieures qui viennent pratiquer le canoë sur le Célé, sans passer par un prestataire local. Activité qui pourrait se développer fortement, et donc à surveiller.

### La spéléologie

- J. Tremoulet : c'est une activité qui se pratique surtout via des prestataires. Le topoguide canalise les flux sur des cavités ou il n'y a pas de problème avec les propriétaires et les espèces sensibles. Il y a, de plus, une mise à jour sur le site sur les grottes lorsqu'un problème est identifié.
- D. Barthès : c'est important de maintenir et de renforcer ce partenariat entre le Parc, animateur du site, et les autres structures (SMBRC, etc). C'est pour cela qu'il y a aussi des actions d'accompagnement financées hors contrat via Natura 2000.

### Objectif 3 : informer et sensibiliser

#### → Du temps d'animation



- D. Barthès : dans le temps d'animation totale, l'axe V « Coordination générale » représente un fort pourcentage (28%) par rapport au reste.

→L. Givernaud : Il faut aussi prendre en compte le fait que l'on ne réalise pas forcément nous même les suivis et études (espèces, habitat), mais que l'on passe par des prestataires partenaires pour certains taxons. Les moyens Natura dédiés à ces actions sont limités pour cet axe, car ce n'est pas la priorité première au niveau national.

#### → Des outils de communication et de sensibilisation

*Enjeux : Des outils de communication à « moderniser » (numérique) et/ou à conserver, s'appuyer davantage sur des outils existants*

- A. Kühnel : les communes ont aussi un rôle à jouer : ne pas hésiter à nous **faire remonter vos demandes pour des articles dans vos bulletins municipaux.**
- J. Tremoulet : il est extrêmement difficile d'évaluer les impacts de la communication (est-ce que ça a marché ? quel public ça a visé ?). Il faudrait réfléchir à comment davantage cibler les outils. Par exemple « Quel document produire pour les agriculteurs ? ».
- D. Barthès : le COPIL devrait être plus investit dans la mise en œuvre des dispositifs de communication : ses membres doivent avoir pour rôle de faire remonter l'ensemble des problèmes, des enjeux observés, être force de proposition. Les membres des COPIL sont les véritables intermédiaires entre les acteurs du territoire et les animateurs/services de l'état.
- J. Borzo : **il faudrait demander à la communauté du Grand Figeac à ce qu'il y est un encart récurrent dans tous les bulletins trimestriels** sur les activités du Parc. Cela serait un très bon outil d'information et permettrait de faire un encart Natura 2000 de temps en temps.
- M. Dumartin : **il faudrait faire un lien vers le site Natura 2000 sur les sites internet des communes.**

→ **Des comités de pilotage**

*Enjeux : Une appropriation du site par les acteurs et les élus à renforcer*

- J. Tremoulet : c'est compliqué d'avoir tous les membres à tous les COPIL ... On pourrait regrouper les usagers, réunir un groupe de travail sur une thématique, pour avoir une approche collective. A voir si cela peut être intégré aux nouvelles journées Inter-copil : l'organiser en 2 temps : un temps généraliste le matin, et un temps d'échange plus technique l'après-midi par exemple ?

CONCLUSION : calendrier de travail proposé pour l'évolution du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Basse vallée du Célé :

***Calendrier de travail proposé***

1/ mise en ligne, sur le site internet des sites Natura 2000 :

- d'une synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du Docob,
- d'une synthèse des débats du comité de pilotage,
- des propositions d'actualisation des fiches-actions du Docob ;

→ **lecture et retours des membres du COPIL par mail**

2/ d'ici **fin octobre, date à laquelle cette mission doit être achevée**, valider les modifications apportées au Docob par une réunion du Comité de pilotage.

→ **date à fixer pour le prochain COPIL avant mi-octobre**

## 2. Bilan d'activités 2015/2016

Objectifs	Axes de travail 2015
1/ Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire	<b>Animation des MAEC campagnes 2015 et 2016</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 → 10 exploitants agricoles ont engagé 276 ha (25 210 € / an soit 126 042 € sur 5 ans)</li> <li>• 2016 → 9 exploitants ont engagé 115 ha (13 395 € / an soit 66 980 € sur 5 ans)</li> </ul>
	<b>Animation pour l'émergence de nouveaux contrats Ni-Ni et forestiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Restauration de mares à Brengues (finalement via CRB – en octobre)</li> <li>→ Projet d'AFP à Espagnac Ste Eulalie (abandonné)</li> <li>→ Reconquête de prairies de fauche et ripisylves d'IC / limiter les peupleraies</li> </ul>
2/ Informer et sensibiliser	<b>Animation des outils de communication existants :</b> site internet, bulletin, animations nature, articles de presse ...
	<b>Appui à l'animation de la charte escalade (Révision APPB)</b>
	<b>Animation des comités de pilotage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 Réunion entre présidents de COPIL</li> <li>→ 2 journée Inter-COPILs</li> </ul>

Randonnée patrimoine naturel et culturel :  
11 juin, à Cabrerets

Bulletin d'info n°11 à parution en juin 2016

Inter-COPILs  
29 juin - 14h30  
Caniac du Causse  
Thème : Les mares

## 3. Programme prévisionnel d'actions 2016/2017

Objectifs	Axes de travail 2016/2017
2/ Informer Sensibiliser	<b>Animation des outils de communication</b> site internet, bulletin, animations nature, articles de presse
	<b>Mise en place d'un programme éducatif sur les chauves-souris d'IC</b> Scolaires – année scolaire 2016/2017 – approche multi-sites
	<b>Elaboration d'un outil de sensibilisation sur l'activité de canoë-kayak sur le Célé</b> conciliation des usages en espaces naturels de rivières : création d'un outil embarqué à bord des canoës
	<b>Appui à l'animation de la charte escalade</b>
	<b>Animation des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2 réunions de présidents de Copils (2 par an)</li> <li>→ 2 journée Inter-COPILs (2 par an)</li> </ul>



#### 4. Points d'actualités

- D. Barthès propose un point de **bilan sur l'évaluation des incidences Natura 2000**.  
Pour rappels : toutes les infos sur ce dispositif ici :  
<http://reseaunatura2000lot.n2000.fr/participer/evaluation-des-incidences>

50 dossiers ont été instruits au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 en 2015 par les services de la DDT du Lot :

- 36 au titre de la Loi sur l'eau
- 14 hors loi sur l'eau
  - Urbanisme
  - Manifestations de pleine nature
  - Coupe forestière
  - Energie
  - ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement)

Les porteurs de projets connaissent bien ce dispositif d'évaluation des incidences désormais. Les projets prennent en compte les données de présence des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire.

- D. Barthès explique que désormais c'est la Région qui est autorité de gestion des **crédits européens FEADER**, sur lesquels émergent notamment Natura 2000.

Tout ce qui relève du programme d'animation Natura 2000, des contrats agricoles (MAEC) et non agricoles passent par des appels à projets pour lesquels il faut parfois répondre dans des délais assez courts. Ce qui suppose d'être toujours prêts et d'anticiper la sortie de ces appels à projets... Ainsi, pour les contrats non agricoles, il faut poursuivre l'animation sur le terrain, même si cela peut paraître délicat sans ligne de conduite particulière, de manière à pouvoir proposer des projets quand l'appel à projets est diffusé.

*Sans question complémentaire, la séance est levée à 17h30.*